



Pour rendu exécutoire

26-C-0077

Séance du vendredi 26 juin 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2025

Vu l'article L.1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales.

I. Exposé des motifs

Chaque budget de la Métropole Européenne de Lille (le budget général et les 6 budgets annexes) fait l'objet d'une délibération spécifique. La présente délibération se concentre sur l'analyse du Budget Général.

Après examen du compte de gestion, le compte administratif 2025 du Budget général est présenté au vote du Conseil de la Métropole.

Par ailleurs, les budgets consolidés sont présentés en annexe 1, la charte Gissler consolidée de l'ensemble des budgets est présentée en annexe 2. Les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) et leurs crédits de paiement 2025 sont présentés en annexe 5 pour l'ensemble des budgets (budget général et 6 budgets annexes).

1. Présentation du budget général

Le budget général retrace les activités de nature administrative de la Métropole Européenne de Lille, non assujetties à TVA. Il est soumis à la nomenclature comptable M57. Il s'agit d'un budget exprimé en montants TTC récupérant la TVA grevant ses investissements au travers du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Toutefois, certaines activités soumises à TVA, pour lesquelles la réglementation n'impose pas de budget annexe, sont retracées au sein du budget général à travers des secteurs distincts :

- restaurant communautaire ;
- revenus des immeubles ;
- le stade Pierre Mauroy ;
- certaines délégations de services publics.

Ces secteurs distincts font l'objet d'une annexe budgétaire rendant compte des charges et produits liés à l'activité.

Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA
Général	01/01/1968	Service public administratif	M 57	Budget TTC Secteurs distincts de TVA

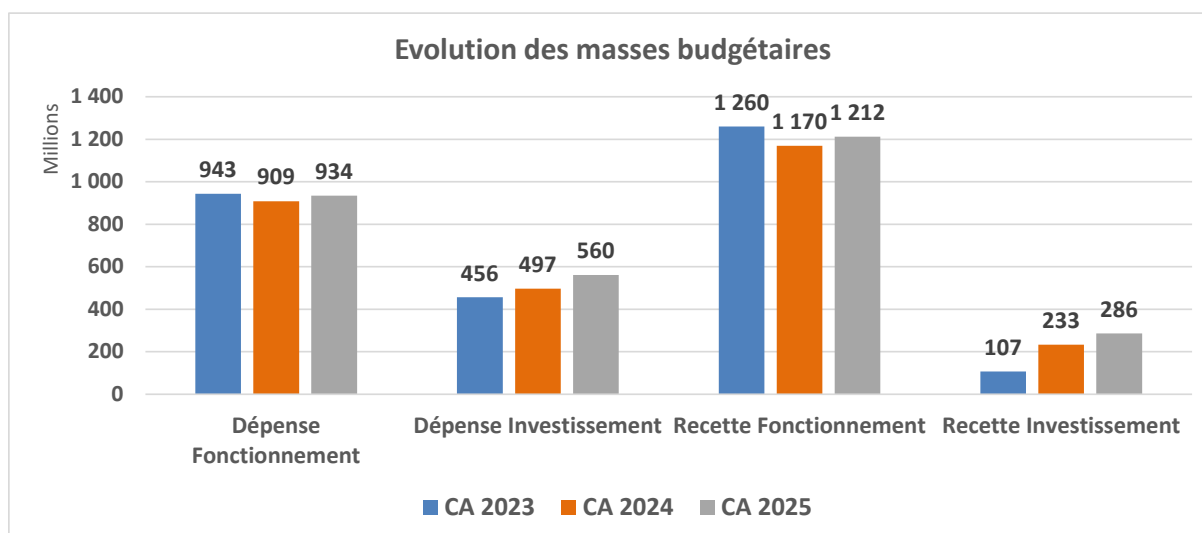
Les balances et les résultats du Budget Général sont joints en annexes (annexes 3 et 4).

2. Évolution des masses budgétaires réelles

L'analyse du compte administratif est réalisée sur les mouvements réels hors résultats reportés et lignes de trésorerie.

En 2025, les dépenses totales, hors résultats reportés et mouvements financiers (mouvements d'ordre, lignes de trésorerie), s'élèvent à 1 494,4M€, soit +88,9M€ par rapport à 2024 (+6,3%).

Les recettes totales, hors excédents reportés, s'élèvent à 1 498,5M€ soit +96,3M€ par rapport à 2024 (+6,9%). La section de fonctionnement représente 81% des recettes et 62% des dépenses.



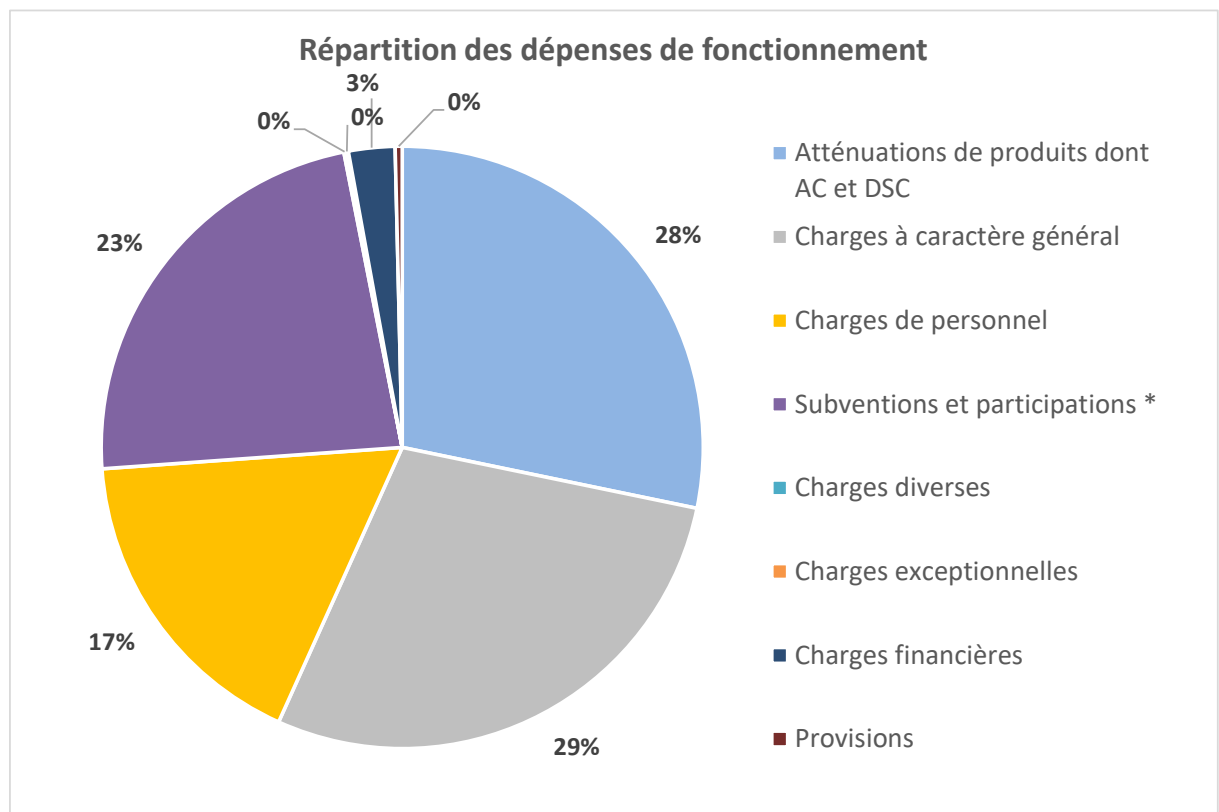
3. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, hors résultats reportés, s'élèvent à 933,9M€ et présentent un taux de réalisation de 100% des crédits ouverts au BP.

Elles sont en augmentation de +25,3M€ (soit +2,8%) par rapport au compte administratif 2024.

Cette évolution est marquée par l'augmentation importante des subventions et participations (+22,2M€), liée à l'ajustement de la participation du Budget général à l'équilibre du budget annexe transports (+9,3M€/CA 2024) au regard des équilibres de ce dernier et au changement de concessionnaire du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) de Lille (qui a engendré une réalisation 2025 supérieur de +11,9M€ à travers une réalisation cependant équilibrée en dépenses et recettes.

Dépenses de Fonctionnement	2024			2025			Evol CA 2025/2024	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
Atténuations de produits dont AC et DSC	249 563 000	251 748 624	101%	250 003 000	263 788 262	106%	12 039 637	4,8%
Dont AC / DSC	247 173 000	247 555 924	100%	247 557 000	247 532 819	100%	-23 105	0,0%
Charges à caractère général	286 649 283	276 620 345	97%	282 770 006	266 078 599	94%	-10 541 746	-3,8%
Charges de personnel	155 897 693	155 459 535	100%	163 756 304	159 997 950	98%	4 538 415	2,9%
Subventions et participations *	190 563 031	192 774 000	101%	204 634 913	215 001 281	105%	22 227 281	11,5%
Charges diverses	1 156 039	828 844	72%	1 146 153	859 421	75%	30 577	3,7%
Dépenses de gestion	883 829 046	877 431 348	99%	902 310 375	905 725 512	100%	28 294 164	3,2%
Charges exceptionnelles	230 000	1 362 752	593%	255 125	1 403 675	550%	40 923	3,0%
Charges financières	30 448 762	24 216 349	80%	27 776 658	23 275 840	84%	-940 510	-3,9%
Provisions	0	5 647 724		0	3 520 000		-2 127 724	-37,7%
Charges except. prov. et frais fin.	30 678 762	31 226 825	102%	28 031 783	28 199 514	101%	-3 027 311	-9,7%
Total dépenses de fonctionnement	914 507 808	908 658 173	99%	930 342 158	933 925 027	100%	25 266 853	2,8%



Elles sont composées :

Des reversements de fiscalité : 263,8M€ (+12M€/CA 2024), représentant 28,2% des dépenses de fonctionnement.

- L'attribution de compensation (AC) : 219,2M€ (stable par rapport à 2024) ;
 - La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 28,3M€ (stable par rapport à 2024) ;
 - Des reversements de fiscalité auprès du Département du Nord (taxe de séjour pour 0,7M€) et des communes (taxe sur la consommation finale d'électricité pour 0,8M€) ;
 - Le prélèvement opéré à compter de 2025 sur les recettes fiscales des collectivités au titre du DILICO, dispositif instauré par la loi de finances 2025 : 14,1M€¹ ;
 - Des reversements de fiscalité sur d'autres taxes pour un total de 0,7M€.
- **Des charges à caractère général : 266,1M€ (-10,5M€/CA 2024). Elles représentent 28,5% des dépenses.**

Les principales dépenses concernent :

- La gestion des déchets ménagers pour 170,9M€ (-1M€/CA 2024) dont notamment :
- La gestion de la collecte sélective des déchets (82,9M€) ;
- Le recyclage et la valorisation des déchets (59M€) ;
- L'exploitation des déchetteries et des encombrants (27,2M€) ;
- L'aménagement et l'entretien de la voirie pour 14,4M€ (soit +1M€/CA 2024) ;
- Les actions en faveur du rayonnement de la Métropole pour 19,4M€ (soit -10,2M€/CA 2024) notamment portées par les actions de la jeunesse et des sports (17,6M€) et la politique de la culture et du tourisme (1,7M€) ; cette évolution relève de la dépense exceptionnelle réalisée en 2024 pour l'accueil d'épreuves de Jeux Olympiques sur le territoire de la MEL (-10,8M€/CA 2024).
- La gouvernance et le fonctionnement de l'administration (patrimoine, achats, systèmes d'information, communication...) représentent 43,5M€ (soit -0,5M€/CA 2024) ;
- La politique du logement, de l'habitat et l'urbanisme pour 5,2M€ (-0,3M€/CA 2024), dont le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 3,3M€ ;
- La politique du développement économique et de l'emploi pour 2,9M€ (+0,01M€/CA 2024).

¹ Budgétairement, le DILICO est considéré comme une atténuation de produit, soit une dépense de gestion, alors que l'analyse présentée dans le cadre de la présentation consolidée des CA 2025 de la MEL en annexe 1 de cette délibération présente le DILICO comme une moindre recette de gestion.

Des charges de personnel : 160M€ (+4,5M€ /CA2024).

L'effectif pourvu au Budget Général en 2025 représente 2 517 postes, dont 2 288 postes de titulaires et 229 postes de non titulaires. Les dépenses de personnel représentent 17,1% des dépenses de fonctionnement.

Des subventions et participations : 215M€ (+22,2M€/CA2024) soit 23% des dépenses de fonctionnement.

Les principales dépenses concernent :

- Les versements aux budgets annexes :
- BA Transports : 63,6M€ soit +9,3M€ par rapport au CA 2025, dont 58,3M€ de subvention d'équilibre et 5,3M€ de versement au titre de l'intégration tarifaire ; l'évolution de ce versement est liée à l'évolution des équilibres du budget annexe Transports ;
- BA Activités Immobilières et Économiques : 9,1M€, soit +1,2M€/CA 2024) ;
- La participation eaux pluviales versée par le Budget Général au budget annexe Assainissement pour 6M€ (stable/CA 2024) ;
- La contribution au Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) du Nord (55,4M€, soit +1,5M€/CA 2024) ;
- Les subventions aux organismes et événements culturels pour 16,8M€ (stable/CA 2024) dont :
- Le soutien aux grandes structures pour 6,1M€, et notamment 2,3M€ pour l'Opéra de Lille, 1,5M€ pour les conservatoires, 1,2M€ pour l'Orchestre National de Lille, 0,8M€ pour la Condition Publique et 0,2M€ pour l'Institut du Monde arabe ;
- Le développement de la politique culturelle pour 4,4M€, et notamment 1,6M€ pour le soutien aux événements et équipements culturels, 1M€ pour Lille 3000, 0,8M€ pour les fabriques culturelles et 0,5M€ pour les Belles Sorties,
- L'exploitation du LAM pour 6,3M€ ;
- Les participations versées aux offices de tourisme : 4,6M€ (+1,6M€/CA 2024) ;
- Les subventions aux clubs sportifs et événements sportifs pour 6,5M€
- (-1,3M€/CA 2024) et notamment :
- Soutien au sport de haut niveau et aux événements sportifs : 3,4M€ ;
- Participation à l'entrée des publics scolaires dans les piscines : 2,2M€ (-0,6M€) ;
- Exploitation des équipements sportifs : 0,9M€ dont 0,6M€ pour la piscine métropolitaine des Weppes et 0,3M€ pour la patinoire Serge Charles.
- Les subventions soutenant le développement économique pour 13,6M€ (soit +0,2M€/CA 2024) et notamment :
- Le soutien à l'innovation et aux domaines d'activités stratégiques : 5,4M€ ;
- L'accompagnement de l'agence d'attractivité Hello Lille : 2,7M€ ;
- Le développement de l'emploi et des compétences : 1,5M€ ;

- Le soutien à la création d'entreprises : 1,1M€ ;
- Le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur : 1,1M€ ;
- Les autres soutiens au développement économique : 1,8M€.
- La participation à l'Agence d'urbanisme (2,6M€, stable/CA 2024) et au Syndicat mixte du SCOT (0,9M€, stable/CA 2024).
- La politique de solidarité : le FSL (fonds de solidarité logement) (7,1M€, stable/CA 2024) et le fonds d'aide aux jeunes (1,2M€, stable/CA 2024).

Des charges financières : 23,3M€ (-0,9M€/CA2024).

Les frais financiers sont en légère diminution par rapport à 2024. Malgré la hausse de l'encours entre 2024 et 2025, les frais financiers du BG sont en baisse sous l'effet de la baisse des taux court-terme qui a allégé les frais financiers de la dette à taux variable.

Des charges exceptionnelles : 1,4M€ (stable/CA2024).

Il s'agit pour l'essentiel d'annulations de titres sur exercices antérieurs.

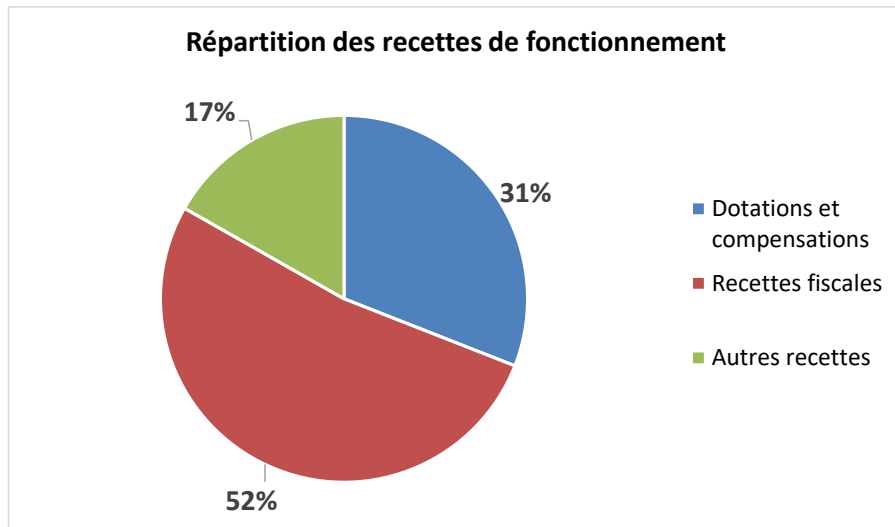
Des provisions : 3,5M€ (-2,1M€/CA2024).

Conformément à l'article D.5217-22 du Code général des collectivités territoriales et en vertu du principe comptable de prudence, une provision doit être constituée dès l'apparition d'un risque ou dès la constatation d'une perte de valeur d'un élément d'actif. En tout état de cause, la constitution d'une provision ne saurait être considérée comme la reconnaissance implicite par la Métropole Européenne de Lille de sa responsabilité ou de son acceptation d'un montant indemnitaire. Ainsi, sur 2025 la MEL a poursuivi sa politique de provisionnement et a ainsi provisionné les contentieux ou différends et actualisé ses provisions pour charges.

Les recettes de fonctionnement, hors résultats reportés, s'élèvent à 1 212,4M€. Leur taux de réalisation est de 108% des recettes inscrites au Budget Primitif.

Ces recettes sont en augmentation de 42,8M€ (soit -3,8 %) par rapport au compte administratif 2024. Cette évolution s'explique par la mise en œuvre des projets d'aménagement notamment Euralille 2 et rives de la Haute Deûle (28,1M€) et par le changement de concessionnaire du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) de Lille.

	2024			2025			Evol CA 2025/2024	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
Cotisation Foncière Entreprise	139 100 000	146 568 464	105%	145 927 000	154 281 513	106%	7 713 049	5,5%
Fraction de TVA - CVAE	114 610 000	132 477 525	116%	109 116 000	133 189 007	122%	711 482	0,6%
Fraction de TVA - TH	137 817 000	109 919 785	80%	132 439 000	109 843 764	83%	-76 021	-0,1%
Imposition forfaitaire entreprises de Réseaux	5 839 000	6 608 940	113%	6 365 000	7 076 156	111%	467 216	8,0%
Taxe Habitation	5 075 000	6 591 066	130%	6 235 000	3 284 671	53%	-3 306 395	-65,2%
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti	1 862 000	1 962 926	105%	1 961 000	1 990 273	101%	27 347	1,5%
Ressources fiscales de substitution de la taxe professionnelle	404 303 000	404 128 706	100%	402 043 000	409 665 384	102%	5 536 678	1,4%
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	178 725 000	180 775 288	101%	183 411 000	186 277 639	102%	5 502 351	3,1%
Taxes Surfaces Commerciales	13 226 000	17 610 788	133%	13 798 000	15 579 152	113%	-2 031 636	-15,4%
Taxe de séjour	5 200 000	7 540 423	145%	6 500 000	7 802 970	120%	262 547	5,0%
GEMAPI	7 300 000	7 374 751	101%	7 300 000	7 430 867	102%	56 116	0,8%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	750 000	785 952	105%	750 000	787 238	105%	1 286	0,2%
Autres recettes fiscales	205 201 000	214 087 202	104%	211 759 000	217 877 866	103%	3 790 663	1,8%
Sous total recettes Fiscales	609 504 000	618 215 908	101%	613 802 000	627 543 250	102%	9 327 341	1,5%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	208 414 000	208 369 037	100%	202 427 000	203 160 765	100%	-5 208 272	-2,5%
dont Dotation de compensation	155 224 000	155 200 346	100%	148 992 000	149 702 520	100%	-5 497 826	-3,5%
dont Dotation intercommunalité	53 190 000	53 168 691	100%	53 435 000	53 458 245	100%	289 554	0,5%
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	78 677 267	78 677 267	100%	78 677 267	78 677 267	100%	0	0,0%
Compensations Fiscales	34 981 000	37 934 286	108%	38 582 000	40 416 605	105%	2 482 319	7,1%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	40 569 000	40 786 277	101%	35 892 000	35 021 185	98%	-5 765 092	-14,2%
Fonds national de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)	14 278 000	14 249 188	100%	13 822 000	13 579 079	98%	-670 109	-4,7%
Loi SRU	500 000	583 018	117%	500 000	701 154	140%	118 136	23,6%
Prélèvements sur les paris hippiques	80 000	87 712	110%	80 000	89 577	112%	1 865	2,3%
Sous total Dotations et compensations de l'Etat	377 499 267	380 686 785	101%	369 980 267	371 645 632	100%	-9 041 153	-2,4%
Reversement des communes et du département	36 268 973	36 269 320	100%	36 268 973	36 269 320	100%	0	0,0%
Forfait post stationnement (FPS)	4 800 000	7 765 867	162%	8 000 000	7 510 705	94%	-255 161	-5,3%
FCTVA	1 000 000	1 775 892	178%	1 775 900	1 744 381	98%	-31 511	-3,2%
Autres lignes finances (refacturations et produits divers)	12 275 222	21 046 620	171%	12 407 403	19 983 127	161%	1 063 493	8,7%
Aménagement	-	-	0%	5 015 489	30 172 152	602%	30 172 152	0,0%
Propreté de l'espace public (déchets ménagers)	18 110 430	26 559 955	147%	19 316 000	29 639 739	153%	3 079 784	17,0%
Mobilités, transports publics	20 212 421	17 406 355	86%	20 307 320	18 452 493	91%	1 046 138	5,2%
Jeunesse et sport	15 724 949	17 430 283	111%	15 015 577	17 070 555	114%	359 728	2,3%
Climat et transition écologique	3 048 708	3 841 170	126%	4 373 500	16 635 932	380%	12 794 762	419,7%
Autres Politiques publiques	14 073 689	19 844 525	141%	17 668 488	23 914 673	135%	4 070 148	28,9%
Sous total autres recettes de fonctionnement	125 514 392	151 939 987	121%	140 148 649	201 393 078	144%	49 453 091	39,4%
Total des recettes hors Produits financiers et except.	1 112 517 659	1 150 842 680	103%	1 123 930 916	1 200 581 959	107%	49 739 279	4,5%
Cessions		8 883 525			7 703 326		-1 180 199	
Charges et produits financiers	2 082 860	4 827 156	232%	1 803 030	2 375 182	132%	-2 451 975	-117,7%
Reprises sur provision		5 045 508			1 713 548		-3 331 960	
Total des recettes	1 114 600 519	1 169 598 869	105%	1 125 733 946	1 212 374 014	108%	42 775 145	3,8%



Les recettes de fonctionnement, hors résultats reportés, sont composées :

Des produits de fiscalité : 627,5M€ (+9,3M€/CA2024).

- Des ressources fiscales de substitution de la taxe professionnelle : 409,7M€ (+5,5M€/CA 2024) dont :
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 154,3M€ (+7,7M€/CA 2024) ;

- La fraction de TVA en compensation de la CVAE : 133,2M€ (+0,7M€/CA 2024) ;
- La fraction de TVA en compensation de la TH sur les résidences principales : 109,8M€ (stable/CA 2024) ;
- Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 7,1M€ (+0,5M€/CA 2024) ;
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 3,3M€ (-3,3M€/CA 2024) ;
- La taxe foncière additionnelle sur le foncier non bâti : 2M€ (stable/CA 2024).
- D'autres recettes fiscales : 217,9M€ (+3,8M€/CA2024) dont :
 - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), à taux inchangé : 186,3M€ (+5,5M€/CA 2024) ;
 - La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), à taux inchangé : 13,8M€ (-2M€/CA 2024) ;
 - La taxe de séjour, à taux inchangé : 7,8M€ (+0,3M€/CA 2024) ;
 - Le produit de la taxe GEMAPI mise en place par la MEL en 2022, à produit inchangé : 7,4M€ (stable/CA 2024) ;
 - La Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : 0,8M€ (stable/CA2024).

Des dotations et compensations de l'État : 371,6M€, en baisse de -9M€/CA2024 sous l'effet des mesures de la loi de finances 2025 visant à la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics nationaux, dont :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dont la dotation de compensation mobilisée en tant que "variable d'ajustement" : 203,2M€ (-5,2M€/ CA 2024) ;
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 78,7M€ (stable) ;
- Les compensations fiscales : 40,4M€ (+2,5M€/ CA 2024) ;
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), mobilisée en tant que "variable d'ajustement" : 35M€ (-5,8M€/CA 2024) ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 13,6M€.
- Cette dotation est en diminution par rapport à 2024 (-0,7M€/CA 2024) du fait de la mise en œuvre progressive de la réforme du potentiel financier (liée à la suppression de la TH) qui est défavorable au territoire métropolitain ;
- D'autres dotations (Loi SRU, prélèvements sur les paris hippiques) : 0,8M€ (+0,1M€/CA 2024).

Les autres recettes de fonctionnement : 201,4M€ (+49,5M€/CA 2024).

- Les reversements des communes et du Département issus des transferts de compétences : 36,3M€ (Stable/CA2024) ;
- Le reversement par les communes du produit des forfaits de post stationnement (FPS) : 7,5M€ (-0,3M€/CA 2024) ;
- Le FCTVA imputable en section de fonctionnement pour 1,7M€ (stable/CA 2024) ;
- Les refacturations et les produits divers : 20M€ (-1,1M€/CA2024) ;
- Les recettes de politiques publiques : 135,9M€ (+50,8M€/CA 2024) dont :
 - La politique d'aménagement : 30,2M€,
 - La propreté de l'espace public : 29,6M€,
 - La mobilité et le transport : 18,5M€,
 - La jeunesse et le sport : 17,1M€,
 - Le climat et transition écologiques : 16,6M€,
 - Les autres politiques publiques : 23,9M€.

Cette évolution significative de CA 2024 à CA 2025 s'explique en partie par la réalisation en 2025 de recettes exceptionnelles liées au RCU de Lille (12,6M€, équilibrés en recettes et dépenses) et aux concessions Euralille à la Deûle (21,1M€) et Euralille 3000 (4,2M€).

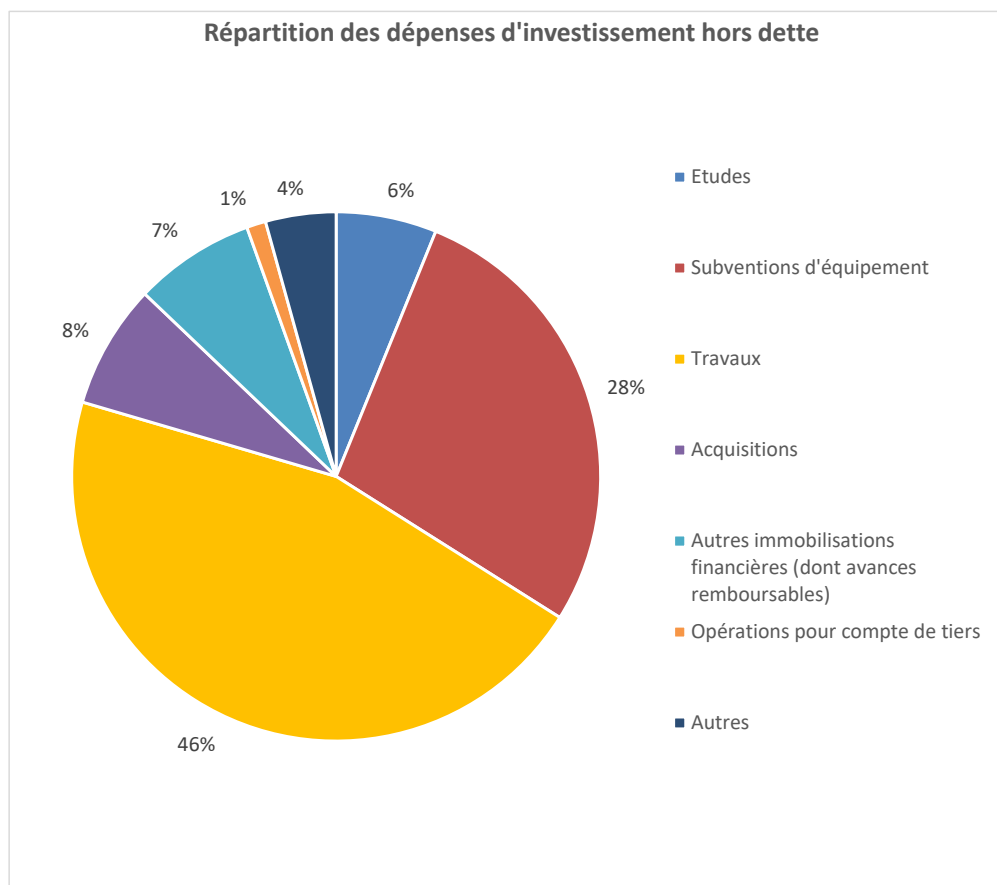
Des produits financiers et exceptionnels : 11,8M€ (-7M€/CA 2024) dont :

- Des cessions : 7,7M€ (-1,2M€/CA 2024). Pour rappel, pour ces écritures, les crédits sont inscrits en recettes d'investissement (ligne 024) mais réalisés en recettes de fonctionnement (compte 775) ;
- Des reprises sur provisions : 1,7M€ (-3,3M€/CA 2024) ;
- Des produits financiers : 2,4M€, en baisse en raison de moindres placements d'excédents de trésorerie sur comptes à terme de l'Etat et d'une baisse du taux de rémunération de ceux-ci (-2,5M€/CA 2024).

4. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors résultats reportés et restes à réaliser, s'élèvent à 560,4M€ et augmentent de 63,6M€ par rapport à 2024. Leur taux de réalisation est de 93% (95% après intégration des restes-à-réaliser qui sont de 13,6M€).

	2024			2025			Evol CA 2025/2024	
Dépenses d'investissement	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
Etudes	35 711 417	26 375 499	74%	42 403 730	28 233 131	67%	1 857 632	7%
Subventions d'équipement	96 695 686	103 663 792	107%	141 973 766	127 576 037	90%	23 912 246	23%
Travaux	194 161 892	213 939 171	110%	237 810 522	209 213 418	88%	-4 725 753	-2%
Acquisitions	38 580 995	34 560 441	90%	32 925 859	34 817 064	106%	256 623	1%
Autres immobilisations financières (dont avances remboursables)	35 195 732	26 211 775	74%	35 853 403	33 964 072	95%	7 752 297	30%
Opérations pour compte de tiers	7 997 755	3 007 246	38%	9 593 902	5 382 144	56%	2 374 899	79%
Autres	3 978 417	4 998 176	126%	5 063 241	19 767 024	390%	14 768 848	295%
Dépenses d'inv. Hors dette	412 321 893	412 756 099	100%	505 624 424	458 952 890	91%	46 196 792	11%
Restes à réaliser		12 348 543			13 568 979		1 220 436	10%
Total DI hors dette, y c les RAR	412 321 893	425 104 642	103%	505 624 424	472 521 869	93%	47 417 228	11%
Amortissement de la dette	69 600 000	70 609 482	101%	82 100 000	78 047 963	95%	7 438 481	11%
Baisse de plafond	5 000 000	5 000 000	100%	5 000 000	15 000 000	300%	10 000 000	200%
Amortissement dette stade P.Mauroy	8 439 278	8 439 275	100%	8 439 278	8 439 275	100%	0	0%
Total amortissement dette	83 039 278	84 048 758	101%	95 539 278	101 487 239	106%	17 438 481	21%
Total dépenses d'inv. hors RAR	495 361 171	496 804 856	100%	601 163 702	560 440 129	93%	63 635 273	13%
Total dépenses d'investissement	495 361 171	509 153 399	103%	601 163 702	574 009 108	95%	64 855 709	13%



Les dépenses d'investissement, hors dette et restes à réaliser, s'établissent à 459M€ (soit +46,2M€/CA 2024) pour un taux de réalisation de 91% des crédits ouverts au BP.

Elles sont composées des dépenses relatives aux :

Acquisitions de biens meubles et immeubles : 34,8M€ (+0,3M€ par rapport à 2024).

Ces dépenses ont notamment concerné :

- Les actions d'aménagement, d'habitat et de politique de la ville à hauteur de 11,8M€ ;
- La politique de collecte et de traitement des déchets pour 11,2M€, dont 4,4M€ pour l'achat de matériels, 5,6M€ pour l'acquisition du matériel nécessaire aux points d'apports volontaires et 0,7M€ pour le centre de valorisation organique (CVO) ;
- Les autres politiques métropolitaines à hauteur de 11,7M€.

Études : 28,2M€ (+1,9M€ par rapport à 2024).

Il s'agit notamment des dépenses liées :

- À l'aménagement, à l'habitat et à la politique de la ville pour 12,2M€ ;
- Aux espaces publics et la voirie pour 4,2M€ ;
- Les moyens transversaux et de coordination pour 6,0M€ ;
- Les autres politiques publiques pour 5,8M€.

Subventions d'équipement : 127,6M€ (+23,9M€ par rapport à 2024) :

- 86,7M€ ont été mobilisés dans le champ de l'aménagement, du logement, de l'habitat (subventions à la construction ou à la rénovation) et de la politique de la ville ;
- 20,6M€ ont été mobilisés pour le rayonnement de la métropole, principalement sur les fonds de concours dont 9,3M€ pour les équipements sportifs, 2,7M€ pour les piscines, 4,7M€ pour les équipements culturels et 3,1M€ pour le patrimoine ;
- 5,6M€ au titre des actions de développement économique ;
- 6M€ ont été mobilisés pour la politique espaces publics et voirie ;
- 7,6M€ pour la gestion des réseaux d'énergie, le développement durable, le plan climat et le développement de l'agriculture, dont 4,7M€ pour le fonds de concours rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- 1M€ pour les autres politiques publiques.

Travaux : 209,2M€ (-4,7M€ par rapport à 2024), dont :

- 128,4M€ dédiés aux opérations de voirie et d'espaces publics, dont 40,7M€ pour l'aménagement des pistes cyclables ;
- 30M€ mobilisés pour l'aménagement, le logement et l'habitat ;
- 14,3M€ au titre du rayonnement de la métropole, dont 1,8M€ pour le sport et 12,5M€ pour la culture avec notamment les travaux du LAM (12M€) ;
- 14,0M€ au titre des actions en faveur des espaces naturels et de l'agriculture ;
- 8,3M€ au titre de la propreté de l'espace public ;
- 3,6M€ au titre des actions de développement économique ;

- 3,0M€ au titre de la mobilité et du transport (la quasi-totalité des investissements sur cette politique publique étant portés par le budget annexe Transports) ;
- 7,5M€ au titre des autres politiques publiques.

Autres immobilisations financières (dont avances remboursables) : 34M€ (+7,8M€ par rapport à 2024).

Il s'agit essentiellement des dépenses réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement (pour la création de zones d'habitat ou pour des projets à vocation économique).

Opérations pour compte de tiers : 5,4M€ (+2,4M€ par rapport à 2024)

Autres dépenses d'investissement : 19,8M€ (+14,8M€ par rapport à 2024)

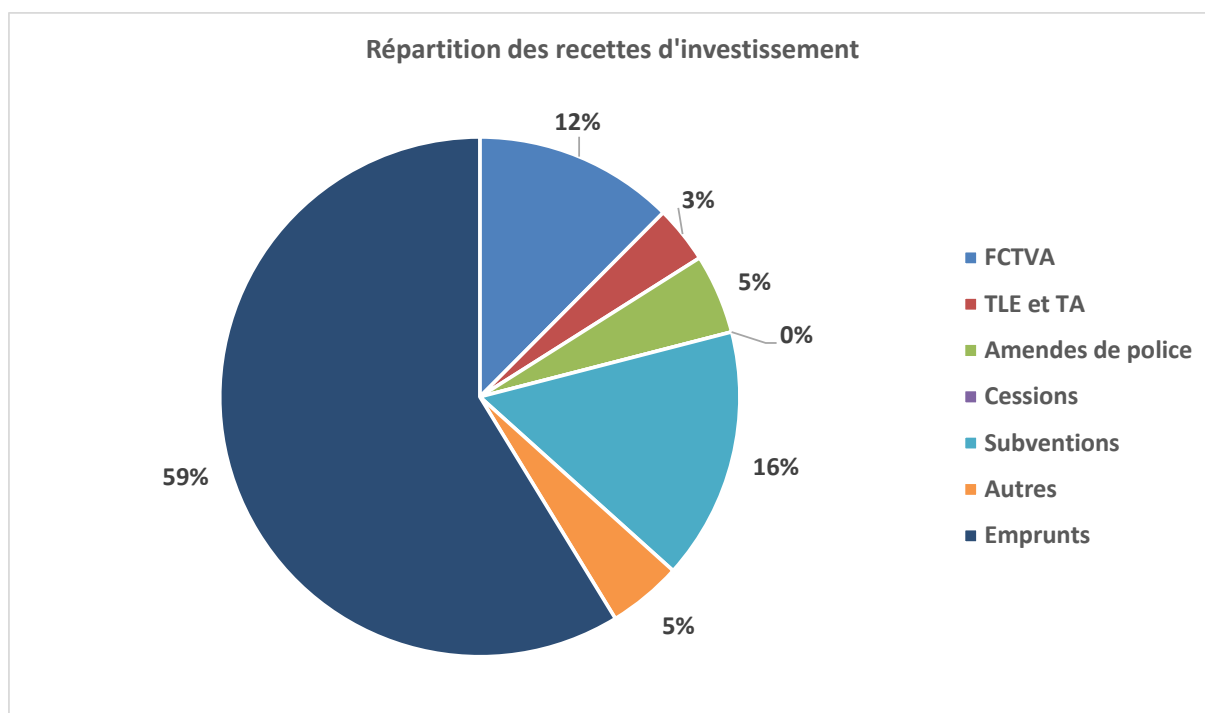
Il s'agit notamment du soutien apporté par la MEL à Lille Métropole Habitat Métropole Habitat dans le cadre de sa transformation en SEM avec un 1er apport en capital de 8,7M€ réalisé en 2025.

En 2025 l'amortissement de dette du budget général s'est établi à 101,5M€ (+17,4M€ par rapport à 2024).

Les recettes réelles d'investissement, hors restes à réaliser, s'élèvent à 286,1M€ et augmentent de +53,5M€ par rapport à l'exercice 2024. Parmi celles-ci, les recettes d'investissement hors emprunt atteignent 118,8M€ et augmentent de +22,5M€.

Les restes à réaliser atteignent 0,4M€ en 2025.

Recettes d'investissement	2024			2025			Evol CA 2025/2024	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
FCTVA	23 000 000	25 428 267	111%	23 000 000	35 425 128	154%	9 996 861	39%
TLE et TA	15 005 000	7 885 698	53%	15 002 000	10 124 647	67%	2 238 949	28%
Amendes de police	10 000 000	13 475 663	135%	10 000 000	14 115 679	141%	640 016	5%
Cessions	16 622 035	0		4 737 976	0		0	
Subventions	43 606 208	40 063 553	92%	58 761 899	44 595 700	76%	4 532 146	11%
Autres	7 112 837	9 489 529	133%	35 692 523	13 103 412	37%	3 613 883	38%
Total recettes hors emprunt	115 346 079	96 342 710	84%	155 194 398	118 803 358	77%	22 460 648	23%
Emprunts	179 922 381	136 000 000	76%	250 577 515	167 000 000	67%	31 000 000	23%
Avance agence de l'eau	0	270 414		0	297 946		27 532	10%
Total recettes d'invest. hors RAR	295 268 460	232 613 124	79%	405 771 913	286 101 304	71%	53 488 180	23%
Restes à réaliser		1 964 705			351 838		-1 612 867	-82%
Total recettes d'invest. Avec RAR	295 268 460	234 577 829	79%	405 771 913	286 453 142	71%	51 875 313	22%
Total recettes d'investissement	295 268 460	234 577 829	79%	405 771 913	286 453 142	71%	51 875 313	22%



Les recettes d'investissement sont constituées :

- Des subventions : 44,6M€ (+4,5M€ par rapport au niveau 2024) qui représentent hors emprunts 37,5% des recettes.
- Les principales subventions perçues par la MEL concernent la politique du logement, de l'urbanisme et de l'habitat (26,8M€ soit +9,3M€/CA 2024 correspondant au rythme des aides déléguées en matière d'habitat), la politique culturelle (3,5M€), l'aménagement cyclable (2,8M€), les réseaux d'énergie (2M€), la politique des transports et de la mobilité (1,2M€ réalisés au BG, la quasi-totalité des recettes d'investissement de cette politique publique étant réalisées au budget annexe Transports) ;
- Du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 35,4M€ (+10M€ par rapport au niveau 2024). Le FCTVA représente 29,8% des recettes d'investissement ;
- De la taxe d'aménagement (TA) reversée par l'Eat : 10,1M€ qui représente 8,5% des recettes d'investissement (+2,2M€ par rapport à 2024) ;
- Du produit des amendes de police : 14,1M€ (+0,6M€ par rapport à 2024). Elles représentent 11,9% des recettes d'investissement ;
- Des autres recettes d'investissement qui représentent 11% des recettes : 13,1M€ (+3,6M€ par rapport à 2024) ;
- Des emprunts mobilisés en 2025 : 167M€, soit 58,4% des recettes d'investissement. Les mobilisations d'emprunts ont augmenté de +31M€ par rapport à 2024 pour accompagner la hausse du niveau d'investissements réalisés.

5. Résultats et agrégats financiers

- **L'épargne brute** (hors reprises et dotations aux provisions) s'élève à 272,6M€, en augmentation par rapport à celle constatée en 2024 (+19,9M€) ;
- **L'épargne nette** augmente légèrement par rapport à 2024 et atteint 171,1M€ (+2,5M€) ;
- **L'encours de dette** à fin 2025 s'établit à 870,6M€, en augmentation par rapport à 2024 : +65,7 M€. La capacité de désendettement est de 3,2 années.

Soldes intermédiaires de fonctionnement		
	CA 2024	CA 2025
Recettes de fonctionnement	1 155 669 836	1 202 957 141
Dépenses de fonctionnement	903 010 450	930 405 027
Epargne brute	252 659 386	272 552 114
Amortissement de la dette	84 048 758	101 487 239
Epargne nette	168 610 629	171 064 875
Solde provisions	-602 215	-1 806 451

Résultats		
Résultat de fonctionnement	174 996 340,21	194 696 033,46
Résultat reporté de fonctionnement	0,00	0,00
Résultat cumulé de fonctionnement	174 996 340,21	194 696 033,46
Résultat d'investissement	-26 999 902,48	-15 589 531,28
Résultat reporté d'investissement	-211 599 107,34	-238 599 009,82
Résultat cumulé d'investissement	-238 599 009,82	-254 188 541,10
Résultat global	-63 602 669,61	-59 492 507,64
Solde des restes à réaliser	-10 383 838,00	-13 217 140,65
Résultats définitifs	-73 986 507,61	-72 709 648,29

Ratios et encours de dette		
Epargne brute/recettes de fonctionnement	21,9%	22,7%
Financement de l'investissement	42,0%	48,6%
Encours de dette	804 848 742	870 593 735
Capacité de désendettement	3,2	3,2

Le montant du résultat global de clôture de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement (résultat 2025 + résultat reporté) est de 194 696 033,46€. Le besoin réel de financement de la section d'investissement avant reports s'élève à -254 188 541,10€. Le solde des restes à réaliser s'établit à -13 217 140,65€.

Le résultat global de clôture du Budget Général après prise en compte des restes-à-réaliser (toutes sections confondues) s'établit à -72 709 648,29€.

Le résultat global de clôture **consolidé** 2025 après reports, **tout budget confondu**, s'établit à 17 403 357,96€.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'approuver le compte administratif 2025 ;
- 2) de constater les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) d'acter que les résultats sur réalisations, à l'exception d'une écriture de reprise de résultats en fonctionnement de 17 397,35 € qui sera à traiter ultérieurement, sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Comptable public de la Métropole Européenne de Lille, qui fait l'objet d'une délibération spécifique ;
- 4) d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront affectés ou repris à la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption de ce compte administratif ;
- 5) de déclarer les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- 6) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour un montant de 13 568 978,84 € en dépenses et de 351 838,19 € en recettes.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe Métropole insoumise, écologiste et solidaire ayant voté contre.
Les groupes Gauche métropolitaine, Métropole écologiste citoyenne et solidaire et Tous unis pour une autre métropole s'étant abstenus.